

APPEL D'OFFRE POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE D'UNE RESIDENCE AUTONOMIE DE 14 LOGEMENTS

ORGANISME ACHETEUR et POUVOIR ADJUDICATEUR/ENTITE ADJUDICATRICE

Association de Bienfaisance

10 rue St Jean

12460 SAINT AMANS DES COTS

Courriel : associationdebienfaisance@mail.fr

Téléphone : 05 65 44 85 06

COMMUNICATION

Les documents du marché et les informations complémentaires sont disponibles gratuitement à l'adresse ci-dessus.

Les offres ou les demandes de participation doivent être faites sur place à l'adresse ci-dessus.

- 1- Type de pouvoir adjudicateur : Personne morale de droit privé, association loi 1901.
- 2- Activité principale : Hébergement de personnes âgées dépendantes ou non.

I-OBJET :

I.1 Intitulé :

Appel à concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse pour la construction d'une résidence autonomie de 14 logements à Saint Amans des Côts.

I.2 Description des prestations :

L'ensemble de l'opération est défini par le programme architectural dont les principaux éléments sont décrits au règlement du concours (RC). Cette construction sera en 1 tranche ferme et une optionnelle.

L'établissement à créer comportera :

- 14 logements de plain-pied avec terrain privatif (2 F3 de 50m², 6 F2 de 42m², 6 F1 de 33m²)
- l'ensemble des services logistiques et administratifs (1 bureau accueil 12m², 1 local ménage 1m², 1 sanitaire public 4m², 1 restaurant 50m², 2 salles d'activités de 30m²)
- 1 cuisine 200m²
- 1 lingerie centrale 200 m² **soit une surface totale de 1200m².**
- 7 garages box extérieurs, un parking 7 places,

Le cout prévisionnel affecté aux travaux par le maitre d'ouvrage est fixé à 2 400 000 euros HT (valeur novembre 2020).

Calendrier prévisionnel envisagé pour cette opération :

Choix des candidats :

1° sélection :

Réception appel à candidature le 12 janvier 2021 à 17h

2° sélection :

Remise des dossiers : 26 mars 2021 à 17h

Choix du lauréat : 31 mars 2021

AVP : 1 juillet 2021

Début des travaux : 1 septembre 2021

Fin des travaux : 31 décembre 2022

La mission de maîtrise d'œuvre sera une mission avec EXE.

II Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique :

II. 1 Conditions de participation :

obligation de venir sur site et rencontrer des membres de l'association

II .2 Critères de sélection des participants :

Le concours s'adresse :

- Soit à une équipe de maitrise d'œuvre composée impérativement de membres en cotraitance : un architecte, un économiste de la construction, un ou plusieurs bureaux d'études compétents en fluides, thermique, structure, énergies, électricité, cuisine professionnelle, VRD et paysage,
 - Soit à un cabinet d'architectes ayant en son sein l'ensemble des compétences demandées ci-dessus,
- Les concurrents retenus pour cette consultation se présentent sous la forme d'un prestataire unique ou d'un groupement solidaire. La composition du groupement ne pourra être modifiée entre la phase candidature et la phase offre. Le mandataire du groupement sera obligatoirement un architecte et il sera nommé désigné.
 - Une lettre d'intention est demandée avec une justification de l'inscription à l'ordre des architectes pour les architectes. La réception de ce courrier est au plus tard le 12 janvier à 17 heures 2021. Les candidats pourront être auditionnés entre le 13 et le 15 janvier 2021.
 - Les critères de sélection des candidats pris en compte pour la 1ere phase du concours sont hiérarchisés de la manière suivante :
 1. Qualité et qualification de l'équipe 30%

2. Qualité des références de nature similaire fournies, entre 3 et 5 réalisations 30%
 3. Montant des honoraires 30%
 4. Délai du planning 10%.
- Le contenu du dossier candidature est détaillé dans le règlement du concours (RC)

III Type concours :

III.1 Description :

Type de concours :

Restreint, nombre de participant envisagé 3.

Critère d'évaluation des projets :

- 1 Economie générale du projet en phase construction et en phase fonctionnement, respect de l'enveloppe financière du projet (40%)
- 2 Qualité architecturale, intégration dans l'environnement et respects des dispositions réglementaires (30%)
- 3 Fonctionnement général et organisation spatiale des différentes entités du bâtiment dans le respect du programme (30%)
- 4 Valeur technique des solutions proposées (15%)
- 5 Concertation avec les futurs usagers (5%)

III. 2 Renseignements d'ordre administratif :

La date limite de réception des projets papiers est le 26 mars 2021 heure locale 17h.

Langues utilisée le français.

Récompense et jury, une prime sera attribuée d'un montant de 5 000 euros HT pour les 3 sélectionnés.

Chaque concurrent ayant remis des prestations conformes au dossier de consultation des concepteurs recevra une indemnité forfaitaire. Cette indemnité sera déduite de la mission de base du lauréat.

Les membres du jury sont les membres du conseil d'administration de l'association de bienfaisance.